

Par télécopieur et par courrier : (418) 839-7768

Québec, le 15 janvier 2007

Monsieur Jacques Bélanger
Service inventaire et plan
Direction Chaudière–Appalaches
Ministère des Transports
1156, boul. de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

241

DQ33

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004

Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique, des questions écrites provenant de différentes clientèles ont été transmises à la commission d'examen conjoint, chargée de l'étude de ce dossier. Ces demandes ont été examinées et sont également disponibles pour la consultation en ligne sur le site du BAPE.

La commission d'examen conjoint désire soumettre à votre instance la présente demande relevant de son expertise et compétence.

Veillez trouver, en annexe, l'information demandée pour laquelle une réponse rapide de votre part serait grandement appréciée compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 29 janvier prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement puisque dans son dernier communiqué la commission a fixé au 26 janvier la date limite de la réception des questions écrites.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Josée Primeau
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**QUESTION COMPLÉMENTAIRE ADRESSÉE AU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS (DQ33)**

QUES45. Ref : Question du Ministère des Transports Doc. PR6 Avis des Ministères, p. 79, 20-03-06

Au Ch.4.4.6.1 de l'étude d'impacts, il est indiqué : « Une route de service reliera les installations terrestres au secteur de la jetée. Un passage à tunnel sera aménagé sous la 132. »

Le Ministère des Transports a-t-il reçu les plans de ces travaux et le cas échéant, rencontrent-ils les normes?

Qui sera responsable de l'inspection, de l'entretien et de la réparation de ces structures ?